Veuillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 2 mars 2015.

PROCÈS-VERBAL de la 311e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 16 février 2015, à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, M. Michael Prince, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert, M. Bernard Gauthier et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Guy Faucher, directeur général, M. Alain Cloutier, directeur général adjoint et directeur des communications, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Sophie Gareau, greffière et Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines.

EST ABSENT : M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines.

Les membres du conseil présents arborent les couleurs de la Semaine de la persévérance scolaire. Ceux-ci formant quorum, le maire déclare l'assemblée ouverte.

RÉSOLUTION 2015-77

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE l'ordre du jour de la 311e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 16 février 2015 à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté, en **retirant les points 3.1 et 8.3**.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-78

Approbation du procès-verbal de la 310e séance ordinaire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le procès-verbal de la 310e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 2 février 2015 à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie ayant été remise aux membres du conseil au plus tard la veille de la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Explications par le maire sur les premiers projets de règlements 2015-08, 2015-09 et 2015-10 et consultation des personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

2015-08

Le projet de règlement 2015-08 vise à amender la partie B de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14, afin de fixer la hauteur maximale autorisée en étages d'un bâtiment à quatre plutôt qu'à deux dans la zone 653-Cb.

Ce projet de règlement fait suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, afin de permettre la construction d'édifices du groupe commerce et service selon des normes plus actuelles. La zone visée est située le long de la 3e Avenue entre la rue Giguère et le boulevard Tétrault.

2015-09

Le projet de règlement 2015-09 vise à amender le règlement de lotissement 2014-10 afin de corriger les normes minimales régissant les terrains desservis, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or.

Ce projet de règlement fait suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, qui explique que les normes régissant les terrains desservis qui étaient déjà en vigueur au moment de l'écriture des nouvelles dispositions réglementaires relatives au lotissement auraient dû être maintenues.

2015-10

Le projet de règlement 2015-10 vise à amender le règlement de zonage 2014-14 afin de soustraire la tôle architecturale des matériaux de revêtement des murs prohibés pour une résidence, et à réviser certaines dispositions relatives au stationnement ainsi qu'aux constructions et usages complémentaires. Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or.

Ce projet de règlement fait suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, afin de corriger une confusion possible concernant l'identification des matériaux prohibés de revêtement des murs d'une résidence, résultant du libellé du premier alinéa de l'article 5.6 du nouveau règlement de zonage; et de plus, afin de pouvoir considérer le garage ou l'abri d'auto dans le nombre de cases de stationnement offertes par un immeuble.

Ces projets de règlement contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 8e jour suivant la publication de l'avis public;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

Toutes les dispositions des seconds projets qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à recevoir l'approbation des personnes habiles à voter.

Adoption du premier projet de règlement 2015-12 amendant la partie A de l'annexe A du règlement 2014-14.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le premier projet de règlement 2015-12 amendant la partie A de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14, visant à autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 646-Cb l'usage *Vente et location de machinerie compacte*, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-80

Autorisation de signature d'un acte de cession à titre gratuit par le MERN des lots 5 520 672 du cadastre du Québec et 1-4 rang A du canton de Laubanie, étant une partie de l'emprise du chemin Bayview.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession à titre gratuit par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, des lots 5 520 672 du cadastre du Québec et 1-4 rang A du canton de Laubanie, circonscription foncière de Rouyn-Noranda, étant une partie de l'emprise du chemin Bayview.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-81

Autorisation de signature d'un acte de cession à titre gratuit par le MERN des lots 4 953 203 et 4 953 213 du cadastre du Québec, étant une partie de l'emprise du chemin de Val-des-Bois et d'un parc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession à titre gratuit par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, des lots 4 953 203 et 4 953 213 du cadastre du Québec, étant une partie de l'emprise du chemin de Val-des-Bois et d'un parc.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-82

Autorisation de signature d'un acte de cession à titre gratuit par le MERN des lots 5 447 281 à 5 447 283 du cadastre du Québec, étant une partie de l'emprise du chemin de la Mine-Goldex.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession à titre gratuit par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, des lots 5 447 281 à 5 447 283 du cadastre du Québec, étant une partie de l'emprise du chemin de la Mine-Goldex.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Autorisation de signature d'un acte de cession à titre gratuit par Gestion Denis Fournier inc., de divers lots formant l'emprise de rues et de parcs situés dans les secteurs de Val-Senneville (Versant-de-l'Esker) et de Sullivan.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession à titre gratuit par Gestion Denis Fournier inc., de divers lots formant l'emprise de rues et de parcs situés dans les secteurs suivants:

Val-Senneville (Versant-de-l'Esker):

- lot 4 952 084 du cadastre du Québec, étant une partie de la rue Bourg-de-l'Esker;
- lots 4 953 059, 4 953 073 et 4 953 126 tous du cadastre du Québec, étant des parties de la rue Baribeau;
- lots 4 952 213 et 4 952 085 tous du cadastre du Québec, étant des parties de la rue Beauchamp;
- lot 4 953 196 du cadastre du Québec, étant une partie de la rue Beaupré;
- lots 4 591 674, 4 952 615, 4 953 197 et 4 951 620 tous du cadastre du Québec, étant des emprises de parcs.

Sullivan:

- lot 4 720 742 du cadastre du Québec, étant une partie de la rue Champoux;
- lot 4 720 750 du cadastre du Québec, étant une partie de la rue Fournier:
- lot 4 720 929 du cadastre du Québec, étant une partie de la rue Dubois.

QUE cet acte comporte un droit d'accès en faveur du propriétaire du réseau d'aqueduc privé qui passe dans les rues du Versant-de-l'Esker, afin d'entretenir et réparer ce réseau à ses frais et dégageant la Ville de toute responsabilité à cet égard.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-84

Autorisation de signature de l'accord hôte de station de référence avec Leica Géosystems.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'accord hôte de station de référence avec Leica Géosystems, lequel est entré en vigueur en janvier 2015.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-85

Autorisation de signature de la demande de subvention au Fonds du Canada pour la présentation des arts 2015-2016 de Patrimoine Canada, pour le soutien à la diffusion des spectacles professionnels.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE Mme Stéphanie Poitras, responsable de la diffusion, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville, la demande de subvention au *Fonds du Canada pour la présentation des arts 2015-2016* de Patrimoine Canada, pour le soutien à la diffusion des spectacles professionnels.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Demande au MAMOT afin d'obtenir un décret (M-30) permettant à la Ville de signer une entente relativement au programme Fonds du Canada pour la présentation des arts 2015-2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE Mme Stéphanie Poitras, responsable de la diffusion, soit et est autorisée à soumettre une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin d'obtenir un décret (M-30) permettant à la Ville de Val-d'Or de signer une entente relativement au programme Fonds du Canada pour la présentation des arts 2015-2016 de Patrimoine Canada, pour le soutien à la diffusion des spectacles professionnels.

QUE Mme Stéphanie Poitras, responsable de la diffusion, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Patrimoine Canada dans le cadre de ce programme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-87

Ratification de la signature d'un protocole d'entente avec l'organisme *Musique*, *s'il vous plaît!* concernant le versement de 1 000 \$ annuellement pour 5 ans, dans le cadre du programme d'assistance financière aux organismes 2015.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE la signature par le maire, pour et au nom de la Ville, d'un protocole d'entente avec l'organisme *Musique*, *s'il vous plaît!* concernant le versement de 1 000 \$ annuellement pour 5 ans, dans le cadre du programme d'assistance financière aux organismes 2015, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-88

Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2014.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés (3 244 603,82 \$) et à payer (1 955 721,53 \$) pour le mois de décembre 2014, telle que déposée par la trésorière (certificat de crédits suffisants no 106).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la résolution du conseil de ville adoptée à la séance ordinaire du 2 février 2015 et portant le numéro 2015-57 mentionne un montant d'engagement de 35 000 \$ tant pour la Ville que le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) relativement au renouvellement de l'entente-cadre pour l'année 2015;

ATTENDU QUE ce montant est erroné et que la Ville et le MCCQ investiront plutôt 25 000 \$ chacun;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution 2015-57 afin de corriger ce montant;

RÉSOLUTION 2015-89

Amendement à la résolution 2015-57 relativement au montant d'engagement de la nouvelle entente-cadre avec le MCCQ pour l'année 2015.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville amende la résolution 2015-57 en remplaçant le montant de 35 000 \$ partout où il est mentionné dans cette résolution par un montant d'engagement de 25 000 \$.

QUE le conseil de ville ratifie les autres clauses inchangées de cette résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-90

Délégation à Mme Sylvie Hébert, conseillère, à assister à la 2e édition du Forum des partenaires du Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec, les 11 et 12 mars 2015 à l'hôtel Hilton Québec.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE Mme Sylvie Hébert, conseillère, soit et est déléguée pour assister à la 2e édition du *Forum des partenaires du Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec*, qui se tiendra les 11 et 12 mars 2015 à l'hôtel Hilton Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-91

Nomination de M. Martin Caron au poste de journalier pour le Service des infrastructures urbaines, division des Travaux publics, sur une base régulière à temps plein à compter du 15 février 2015, classe A, 2e échelon.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE M. Martin Caron soit et est nommé au poste de journalier pour le Service des infrastructures urbaines, division des Travaux publics, sur une base régulière à temps plein à compter du 15 février 2015 et lui accordant le salaire et les conditions prévus à la classe A, 2e échelon, de la convention collective de travail des employés cols bleus et blancs.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Le conseiller M. Michael Prince déclare être en conflit d'intérêts relativement au sujet suivant et ne participe pas aux délibérations.

ATTENDU QUE l'entreprise Integra Gold Corp., a requis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs les permis et autorisation nécessaires afin de lui permettre d'effectuer des forages d'exploration sur son projet Lamaque Sud, Zone Veine 6, à Val-d'Or;

ATTENDU QUE l'autorisation de la Ville est également nécessaire puisque ces travaux de forage auront lieu dans un périmètre urbanisé de son territoire;

ATTENDU QUE l'entreprise a démontré de façon satisfaisante qu'elle a présenté ce projet au comité de vigilance et aux citoyens du secteur concerné lors du conseil de quartier;

ATTENDU QUE l'entreprise assure que les décibels seront maintenus à un niveau inférieur à la norme réglementaire et que l'impact des travaux sera minimisé autant que possible pour le respect de l'environnement à tous égards;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville par M. André Leclerc, directeur — Division ingénierie du Service des infrastructures urbaines, d'autoriser les forages tels que présentés;

Autorisation à Integra Gold Corp. pour réaliser des travaux de forage d'exploration sur son projet Lamaque Sud. ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise Integra Gold Corp. à réaliser des travaux de forage d'exploration sur son projet Lamaque Sud à Val-d'Or, dans la Zone Veine 6, tels que présentés.

QUE l'entreprise devra informer par écrit M. André Leclerc, directeur - Division ingénierie du Service des infrastructures urbaines de la Ville, de la date de fin des travaux de forage afin que soit effectuée une visite des lieux.

QUE M. André Leclerc, directeur - Division ingénierie du Service des infrastructures urbaines, soit et est autorisé à signer tout document visé par la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Le conseiller M. Michael Prince déclare être en conflit d'intérêts relativement au sujet suivant et ne participe pas aux délibérations.

ATTENDU QUE l'entreprise Or Intégra (Québec) inc. a requis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs les permis et autorisation nécessaires afin de lui permettre d'effectuer des forages d'exploration sur son projet Sigma, Zone Veine 6, à Val-d'Or;

ATTENDU QUE l'autorisation de la Ville est également nécessaire puisque ces travaux de forage auront lieu dans un périmètre urbanisé de son territoire;

ATTENDU QUE l'entreprise a démontré de façon satisfaisante qu'elle a présenté ce projet au comité de vigilance et aux citoyens du secteur concerné lors du conseil de quartier;

ATTENDU QUE l'entreprise assure que les décibels seront maintenus à un niveau inférieur à la norme réglementaire et que l'impact des travaux sera minimisé autant que possible pour le respect de l'environnement à tous égards;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville par M. André Leclerc, directeur – Division ingénierie du Service des infrastructures urbaines, d'autoriser les forages tels que présentés;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2015-93

Autorisation à Or Intégra (Québec) inc. pour réaliser des travaux de forage d'exploration sur son projet Sigma. IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise Or Intégra (Québec) inc. à réaliser des travaux de forage d'exploration sur son projet Sigma à Val-d'Or, dans la Zone Veine 6, tels que présentés.

QUE l'entreprise devra informer par écrit M. André Leclerc, directeur - Division ingénierie du Service des infrastructures urbaines de la Ville, de la date de fin des travaux de forage afin que soit effectuée une visite des lieux.

QUE M. André Leclerc, directeur - Division ingénierie du Service des infrastructures urbaines, soit et est autorisé à signer tout document visé par la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

.....

RÉSOLUTION 2015-94

Renouvellement de l'adhésion de la Ville au programme des Fleurons du Québec. IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le conseil de ville renouvelle l'adhésion de la Ville au programme des *Fleurons du Québec*, pour un terme d'un an.

QUE M. Yan Bélanger, responsable de la Division de l'environnement et des parcs, soit et est autorisé à signer le formulaire d'adhésion à cet effet.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver des vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le *Mois de la Jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le conseil de ville décrète le mois d'avril Mois de la Jonquille.

RÉSOLUTION 2015-95

Appui à la Société canadienne du cancer afin de décréter le mois d'avril *Mois de* la jonquille. QUE le conseil de ville encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Questions diverses.

Aucun point n'est ajouté à cette rubrique.

CORRESPONDANCE

La greffière fait lecture de la lettre d'appréciation reçue de la Ville de Saint-Georges suite à l'établissement du partenariat.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

M. Réjean soulève des problèmes de déneigement sur la 1re Rue. Le maire lui dit que des vérifications seront effectuées.

M. Ronald Dubé souhaiterait que le processus des acquisitions des chemins dans le secteur de la Baie-Carrière soit entamé bientôt. Le maire lui répond que des vérifications à ce sujet seront effectuées. M. Dubé dépose une correspondance adressée au conseiller M. Bernard Gauthier dans laquelle le comité de citoyens qu'il représente exprime ses priorités pour l'année 2015.

M. Daniel Gagné, président de Vision Vassan, remercie les membres du conseil de ville d'avoir permis la tenue de l'exposition *TAAABLEAU*! des oeuvres qui furent réalisées au cours d'un souper-bénéfice et peinture spectacle pour le futur Bistro de Vassan. Par ailleurs, il invite la population au *Derby* qui se tiendra le samedi 14 mars prochain au Parc Harricana.

RÉSOLUTION 2015-96

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 34.

PIERRE CORBEIL. maire

Me SOPHIE GAREAU, greffière